

Tableau B. — BUDGETS ANNEXES

NUMEROS des articles	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des évaluations
DINARS		
I. — MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS :		
SECTION II. — BUDGET ANNEXE DES P.T.T.		
Section I. — Recettes postales		
1	Postes	4.200.000
2	Colis postaux	600.000
Section II. — Recettes des services financiers		
3	Articles d'argent	727.000
4	Comptes courants postaux	90.000
Section III. — Recettes des télécommunications		
5	Recettes télégraphiques	1.800.000
6	Recettes téléphoniques	23.000.000
7	Recettes télétypographiques	1.800.000
Section IV. — Recettes en atténuation des dépenses		
8	Versement forfaitaire de l'Etat pour la couverture des frais d'affranchissement des correspondances administratives de toutes natures circulant en franchise y compris les avis simples adressés par les comptables du Trésor aux redevables, ainsi que des frais assumés par le Ministère des Transports et des Communications (Section II) pour le paiement des dépenses publiques et le fonctionnement du service des chèques postaux	250.000
9	Remboursement des frais de perception de la taxe sur les postes récepteurs de radiodiffusion et télévision	—
10	Remboursement des frais de fonctionnement de la Caisse d'Epargne Nationale Tunisienne et des intérêts à servir aux titulaires de la C.E.N.T. et des C.C.P.	3.763.000
Section V. — Recettes diverses		
11	Autres recettes diverses	150.000
	Total.....	36.380.000
II. — BUDGET ANNEXE		
DE LA RADIODIFFUSION TELEVISION TUNISIENNE		
1	Taxe perçue sur les postes récepteurs de la Radiodiffusion Télévision Tunisienne	390.000
2	Subvention d'équilibre versée par le Budget Général de l'Etat	5.660.000
3	Dons, legs, subventions et recettes diverses	500
4	Produits de la vente de la revue « El Idhaâ »	9.500
	Total.....	6.060.000
	Total des recettes des budgets annexes.....	42.440.000